



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONNET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p>
---	---

Délibération n°12

Rapporteur : Mme Vanessa PUT DE GIULI

Objet : Convention de coopération entre la Ville d'Ugine, l'Ecole Pringolliet et le Pôle 0-11 ans du Dispositif Médico-éducatif de la Fondation OVE de Faverges Seythenex

La fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013, gère un ensemble de dispositifs destinés à accompagner les enfants en situations de handicap sur les temps scolaires et périscolaires.

Le DIME (Dispositif Médico-Educatif) de Faverges-Seythenex est amené à intervenir à l'école Pringolliet sur l'année scolaire 2023-2024, au bénéfice d'un ou plusieurs enfants, sur le temps scolaire et périscolaire.

A ce titre, la convention ici présentée a pour objet de définir les responsabilités des parties dans le cadre d'une coopération entre les trois parties au bénéfice des enfants identifiés par les structures de droits (MDPH).

Elle définit ainsi les personnels concernés du DIME, les installations accessibles à ces personnels et les conditions d'intervention.

Elle définit également les conditions financières :

-Accès à titre gracieux aux installations

-Prise en charge par OVE des frais de repas des enfants accompagnés

Considérant l'accompagnement individuel renforcé répondant aux besoins spécifiques des enfants identifiés, le repas des accompagnants est pris en charge par la collectivité.

Il est donc proposé d'approuver cette convention telle que définie dans l'annexe.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la convention de coopération entre la Ville d'Ugine, l'école élémentaire Pringolliet et le Pôle 0-11 ans du DIME de la Fondation OVE de Faverges-Seythenex.**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

